



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-L'OR**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DE LA VALLÉE-DE-L'OR, TENUE LE MERCREDI 21 FÉVRIER 2024 À 11 H, À LA SALLE DU CONSEIL DE LA MRC DE LA VALLÉE-DE-L'OR, AU 42, PLACE HAMMOND À VAL-D'OR

SONT PRÉSENTS :

LA PRÉFÈTE :

Mme Céline Brindamour, mairesse de la Ville de Val-d'Or

CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS DE COMTÉ :

M. Martin Ferron, maire de la Ville de Malartic

Mme Chantal Thibault, mairesse de la Municipalité de Rivière-Héva

Mme Nathalie-Ann Pelchat, mairesse de la Ville de Senneterre

Mme Lisyane Morin, conseillère déléguée de la Ville de Val-d'Or

Formant quorum sous la présidence de Mme Céline Brindamour, préfète et mairesse de la Ville de Val-d'Or.

SONT ABSENTES :

Mme Jacline Rouleau, mairesse de la Municipalité de Senneterre-Paroisse

Mme Guylaine Labbée, mairesse de la Municipalité de Belcourt

Sont également présents :

Me Marie-Hélène Bastien, directrice du greffe et de l'évaluation foncière

Mme Marie-Andrée Mayrand, directrice du développement local et entrepreneurial

Mme Kim St-Amour, coordonnatrice des communications

M. Mario Sylvain, directeur de l'aménagement

M. Christian Riopel, directeur général et greffier-trésorier

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente d'assemblée présente ses mots de bienvenue, constate le quorum et déclare la séance régulièrement constituée à 11 h.

2.0 DIRECTION GÉNÉRALE

2.01 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 février 2024

Résolution # 029-02-2024

Il est proposé par M. Martin Ferron et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil des maires du 21 février 2024, tel que présenté.

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2.0 DIRECTION GÉNÉRALE

2.01 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 février 2024

2.02 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2024



2.03 Correspondance

3.0 GREFFE ET ÉVALUATION FONCIÈRE

4.0 AMÉNAGEMENT

- 4.01 AME – Convention d'aide financière – Accélérer la transition climatique locale
- 4.02 AME - Convention d'aide financière - Transport collectif
- 4.03 SI - Schéma de couverture de risques en sécurité incendie - Plan de mise en œuvre
- 4.04 SI - Schéma de couverture de risques en sécurité incendie - Rapport annuel 2023
- 4.05 FOR - Nomination - Table GIRT
- 4.06 AME - Certificat de conformité de la MRC - Règlement 2023-33 de la Ville de Val-d'Or
- 4.07 AME - Certificat de conformité de la MRC - Règlement 1006 de la Ville de Malartic
- 4.08 AME - Certificat de conformité de la MRC - Règlement 309-2024 de la Municipalité de Senneterre-paroisse
- 4.09 AME - Certificat de conformité de la MRC - Règlement 310-2024 de la Municipalité de Senneterre-paroisse
- 4.10 FOR - Règlement sur l'abattage d'arbres en milieu privée - Nomination d'un inspecteur régional
- 4.11 FOR - Comité multiresource consultatif – Nomination
- 4.12 AME - Certificat de conformité de la MRC - PPCMOI de la Ville de Malartic

5.0 DÉVELOPPEMENT LOCAL ET ENTREPRENEURIAL

- 5.01 SDLE – FRR-volet – Priorisation PSPS – Février 2024
- 5.02 Entente sectorielle de développement (ESD) en attractivité - Avenant - Autorisation signataire
- 5.03 SDLE - FRR-volet 2 - Programme de soutien aux événements et festivals - Femmes en affaires de la Vallée-de-l'Or (FAVO)

6.0 RESSOURCES HUMAINES

- 6.01 RH - Mouvements de main-d'œuvre
- 6.02 RH - Mise à jour du programme de prévention sur la santé et la sécurité au travail - Adoption
- 6.03 RH - Mise à jour de la politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail - Adoption

7.0 ADMINISTRATION

- 7.01 RF – Dépôt de la liste des chèques émis par le greffier-trésorier en janvier 2024 (MRC et TNO-Autres)
- 7.02 RF - Suivi - Réserves financières au 31 décembre 2023 - MRC & TNO-Autres
- 7.03 ADM - Dépôt du rapport sur la gestion contractuelle de l'année 2023
- 7.04 RM - Appel d'offres GMR-2024-005 concernant l'acquisition d'un camion à chargement frontal usagé – Autorisation



7.05 RM - Appel d'offres GMR-2024-006 concernant le dragage des lagunes au site de disposition des boues de fosse septique - Autorisation

8.0 OPÉRATIONS DE LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

9.0 OPÉRATIONS DU TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

10.0 COMITÉS (MRC ET AUTRES ORGANISMES)

10.01 Procès-verbal de la réunion du comité de santé et sécurité au travail de la MRC de La Vallée-de-l'Or tenue le mercredi 15 novembre 2023 à 14 h.

11.0 CONFÉRENCE DES PRÉFETS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE ET AUTRES ORGANISMES

12.0 AFFAIRES DIVERSES

13.0 QUESTIONS DU PUBLIC

14.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée

2.02 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2024

Résolution # 030-02-2024

Il est proposé par Mme Nathalie-Ann Pelchat et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2024, tel que soumis.

Adoptée

2.03 Correspondance

Le directeur général dépose la correspondance reçue ces dernières semaines dans les archives de la MRC.

Le conseil prend acte de la correspondance déposée.

3.0 GREFFE ET ÉVALUATION FONCIÈRE

Aucune

4.0 AMÉNAGEMENT

4.01 AME - Convention d'aide financière - Accélérer la transition climatique locale

Résolution # 031-02-2024

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec met en œuvre le programme annoncé pour accélérer la transition climatique locale;



CONSIDÉRANT QUE le Plan de mise en œuvre 2023-2028 du Plan pour une économie verte 2030 (PEV) prévoit que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) sont conjointement responsables de l'action 4.2.1.2 – Accélérer la transition climatique locale (ATCL);

CONSIDÉRANT QUE cette action vise à soutenir et à accompagner les gouvernements supra locaux dans l'élaboration de plans climat (volet 1), ainsi qu'à appuyer la planification et la mise en œuvre, par le milieu municipal, de projets issus des plans (volet 2);

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du volet 1 du programme ATCL le gouvernement octroi un montant de 1 203 910 \$ à la MRC de La Vallée-de-l'Or pour l'élaboration d'un plan climat à l'échelle de notre territoire conformément aux exigences déterminées par le MELCCFP;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la convention d'aide financière - Accélérer la transition climatique locale (ATCL) - Élaboration d'un plan climat, planification et mise en œuvre de projets issus de ce plan et s'en déclare satisfait;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Lisyane Morin et résolu unanimement :

- Que la MRC de La Vallée-de-l'Or autorise Mme Céline Brindamour, préfète, à signer la convention d'aide financière - Accélérer la transition climatique locale (ATCL) - Élaboration d'un plan climat, planification et mise en œuvre de projets issus de ce plan d'aide financière;
- D'en transmettre la copie dument signée au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation d'ici le 15 mars 2024.

Adoptée

4.02 AME - Convention d'aide financière - Transport collectif

Résolution # 032-02-2024

CONSIDÉRANT QUE le ministère du Transport et de la Mobilité durable (MTMD) accorde une aide financière maximale de 19 075 \$ à la MRC de La Vallée-de-l'Or pour soutenir la relance des services de transport collectif régional et assurer leur continuité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la convention d'aide financière visant le versement d'une aide financière maximale de 19 075 \$ à la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-l'Or, au cours de l'exercice financier 2023-2024, pour le financement du transport collectif et s'en déclare satisfait;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantal Thibault et résolu unanimement :

- Que la MRC de La Vallée-de-l'Or autorise Mme Céline Brindamour, préfète, et M. Christian Riopel, directeur général, à signer la convention d'aide financière visant le versement d'une aide financière maximale de 19 075 \$ à la Municipalité régionale



de comté de La Vallée-de-l'Or, au cours de l'exercice financier 2023- 2024, pour le financement du transport collectif;

- D'en transmettre la copie dument signée au ministère du Transport et de la Mobilité durable.

Adoptée

4.03 SI - Schéma de couverture de risques en sécurité incendie - Plan de mise en œuvre

Résolution # 033-02-2024

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 8 de la Loi sur la Sécurité incendie, les municipalités régionales de comté doivent en liaison avec les municipalités locales qui en font partie, établir un schéma de couverture de risques pour l'ensemble de leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE les orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie définissent le cadre d'élaboration du schéma et les objectifs à atteindre;

CONSIDÉRANT QUE les activités et mesures en matière de sécurité incendie doivent rencontrer les objectifs du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 16 de la Loi sur la sécurité incendie chaque municipalité concernée et, s'il y a lieu la MRC, déterminent ensuite les actions spécifiques qu'elles doivent prendre et leurs conditions de mise en œuvre;

CONSIDÉRANT QUE ces actions et leurs conditions de mise en œuvre sont traduites dans un plan adopté par chaque autorité qui en sera responsable;

CONSIDÉRANT QUE le plan de mise en œuvre de chaque municipalité a été intégré dans le projet de schéma de la MRC de La Vallée-de-l'Or et que celles-ci assument la responsabilité, quant à l'exactitude des données de recensement transmises à la MRC et les choix exercés pour l'établissement du plan de mise en œuvre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Nathalie-Ann Pelchat et résolu unanimement que la MRC de La Vallée-de-l'Or adopte le plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie 2024-2034 sous réserve de l'attestation du projet de schéma par le ministre de la Sécurité publique du Québec.

Adoptée

4.04 SI - Schéma de couverture de risques en sécurité incendie - Rapport annuel 2023

Résolution # 034-02-2024

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Vallée-de-l'Or doit soumettre un rapport annuel portant sur la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;



CONSIDÉRANT QUE le *Rapport annuel 2023* a été transmis au conseil des maires, lequel s'en déclare satisfait;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Martin Ferron et résolu unanimement que la MRC de La Vallée-de-l'Or soumette le présent « *Rapport annuel 2023* » au ministère de la Sécurité publique.

Adoptée

4.05 FOR - Nomination - Table GIRT

Résolution # 035-02-2024

Il est proposé par Mme Lisyane Morin et résolu unanimement de nommer M. Mario Sylvain, directeur de l'aménagement, à titre de coordonnateur de la table de gestion intégrée des ressources et du territoire (table GIRT) et de signer tous les documents pertinents.

Adoptée

4.06 AME - Certificat de conformité de la MRC - Règlement 2023-33 de la Ville de Val-d'Or

Résolution # 036-02-2024

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement 2023-33 de la Ville de Val-d'Or est d'amender le plan d'urbanisme adopté en vertu du règlement 2014-13 afin d'agrandir l'aire d'affectation à dominante Cb en réduisant l'aire adjacente à dominante Ha, située dans le secteur de la rue Cloutier, et d'amender le règlement de zonage 2014-14 en agrandissant la zone 708-Cb à même la zone 709-Ha en concordance;

CONSIDÉRANT QU'après analyse du règlement par le Service de l'aménagement, celui-ci apparaît conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantal Thibault et résolu unanimement d'émettre un certificat de conformité à l'égard du règlement 2023-33 de la Ville de Val-d'Or.

Adoptée

4.07 AME - Certificat de conformité de la MRC - Règlement 1006 de la Ville de Malartic

Résolution # 037-02-2024

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement 1006 de la Ville de Malartic est d'obtenir la concordance avec le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC en modifiant le plan d'urbanisme (règlement numéro 916) afin de modifier l'article 5.2 et les plans 1 et 3;

CONSIDÉRANT QU'après analyse du règlement par le Service de l'aménagement, celui-ci apparaît conforme aux objectifs du schéma



d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantal Thibault et résolu unanimement d'émettre un certificat de conformité à l'égard du règlement 1006 de la Ville de Malartic.

Adoptée

4.08 AME - Certificat de conformité de la MRC - Règlement 309-2024 de la Municipalité de Senneterre-paroisse

Résolution # 038-02-2024

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement 309-2024 de la Municipalité de Senneterre-paroisse est de modifier le règlement sur l'émission des permis et certificats numéro 213-2008;

CONSIDÉRANT QU'après analyse du règlement par le Service de l'aménagement, celui-ci apparaît conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantal Thibault et résolu unanimement d'émettre un certificat de conformité à l'égard du règlement 309-2024 de la Municipalité de Senneterre-paroisse.

Adoptée

4.09 AME - Certificat de conformité de la MRC - Règlement 310-2024 de la Municipalité de Senneterre-paroisse

Résolution # 039-02-2024

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement 310-2024 de la Municipalité de Senneterre-paroisse est de modifier le règlement de zonage numéro 209-2008;

CONSIDÉRANT QU'après analyse du règlement par le Service de l'aménagement, celui-ci apparaît conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantal Thibault et résolu unanimement d'émettre un certificat de conformité à l'égard du règlement 310-2024 de la Municipalité de Senneterre-paroisse.

Adoptée

4.10 FOR - Règlement sur l'abattage d'arbres en milieu privé - Nomination d'un inspecteur régional

Résolution # 040-02-2024

Il est proposé par Mme Nathalie-Ann Pelchat et résolu unanimement que la MRC de La Vallée-de-l'Or nomme M. Steve Hamel à titre



d'inspecteur régional pour l'application du règlement sur l'abattage d'arbres en milieu privé # 361-04-23.

Adoptée

4.11 FOR - Comité multiressource consultatif - Nomination

Résolution # 041-02-2024

Il est proposé par Mme Lisyane Morin et résolu unanimement de nommer M. Stéphane Paul, à titre de représentant du Syndicat des producteurs du bois de l'Abitibi-Témiscamingue, sur le comité multiressource consultatif (CMC) de la MRC en remplacement de M. Gilles Dubreuil.

Adoptée

4.12 AME - Certificat de conformité de la MRC - PPCMOI de la Ville de Malartic

Résolution # 042-02-2024

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a entériné un « Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) » par la résolution 2024-01-020;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de PPCMOI concerne l'implantation d'un projet de développement résidentiel durable dans le périmètre urbain de la ville de Malartic;

CONSIDÉRANT QU'après analyse du règlement par le Service de l'aménagement, celui-ci apparaît conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Lisyane Morin et résolu unanimement d'émettre un certificat de conformité à l'égard du PPCMOI de la Ville de Malartic.

Adoptée

5.0 DÉVELOPPEMENT LOCAL ET ENTREPRENEURIAL

5.01 SDLE - FRR-volet 2 - Priorisation PSPS - Février 2024

Résolution # 043-02-2024

Il est proposé par M. Martin Ferron et résolu unanimement d'accepter la recommandation de la priorisation du dossier formulée par le Comité d'investissement économique de la MRCVO (CIE), consenti par courriel le 1^{er} février 2024, à l'égard du projet suivant pour la somme totale de 25 000 \$, le tout en conformité avec la Politique du programme de soutien aux projets structurants (PSPS).



ORGANISME	PROJET	MUNICIPALITÉ	MONTANT ACCORDÉ	ÉCHÉANCIER
Le comité des sentiers de la Nature de Rivière-Héva	Amélioration du sentier La Pinède par des modules d'exercices	Rivière-Héva	25 000 \$	Août 2024
Accordé :			25 000 \$	

Adoptée

5.02 SDLE - Entente sectorielle de développement (ESD) en attractivité - Avenant - Autorisation signataire

Résolution # 044-02-2024

CONSIDÉRANT QUE le comité aux projets stratégiques de la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue a travaillé sur l'élaboration d'une entente sectorielle de développement (ESD), visant la mise en œuvre d'une stratégie régionale et territoriale en attraction et à l'établissement durable des personnes en A.-T., le tout en assurant la convergence, la cohérence et la complémentarité d'initiatives et d'actions des différents partenaires à la fois, sur une durée de 4 ans, se terminant au 31 mars 2027;

CONSIDÉRANT QUE le présent avenant consiste à intégrer le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie à titre de partenaire financier d'une somme de 400 000 \$ maximum dans la présente entente, sous réserve des crédits disponibles au cours des années financières pour les années 2023-2024 et 2024-2025;

CONSIDÉRANT QUE les cinq MRC sont partenaires financiers de cette entente afin d'en assurer le succès et que la modification de l'avenant requiert la signature des MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantal Thibault et résolu unanimement d'autoriser Mme Céline Brindamour, préfète de la MRCVO, à signer l'avenant à l'ESD en attractivité de l'Abitibi-Témiscamingue.

Adoptée

5.03 SDLE - FRR-volet 2 - Programme de soutien aux événements et festivals - Femmes en affaires de la Vallée-de-l'Or (FAVO)

Résolution # 045-02-2024

CONSIDÉRANT QUE le regroupement des Femmes en affaires de la Vallée-de-l'Or (FAVO) est un organisme à but non lucratif qui regroupe un groupe de femmes entrepreneures, de gestionnaires ou de professionnelles du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la FAVO réunit plus de 50 femmes de la MRC de la Vallée-de-l'Or afin de partager leur réalité, de tisser un réseau d'affaires solide et d'améliorer leurs compétences entrepreneuriales;



CONSIDÉRANT QUE cette organisation souhaite offrir une conférence d'envergure destinée aux entrepreneurs(es) et professionnels(les) de la Vallée-de-l'Or, le 8 mars prochain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Nathalie-Ann Pelchat et résolu unanimement d'approuver une contribution de 1 000 \$ à titre de commanditaire Or, le tout en conformité avec la politique du Programme de soutien aux événements et festivals du FRR-volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional de la MRCVO.

Adoptée

6.0 RESSOURCES HUMAINES

6.01 RH – Mouvements de main-d'œuvre

Résolution # 046-02-2024

CONSIDÉRANT QUE différents mouvements de main-d'œuvre ont eu lieu à la MRC de La Vallée-de-l'Or;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a délégué au directeur général le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé qui est un salarié au sens du *Code du travail* (RLRQ, chapitre C-27) aux termes de l'article 4.4 du *Règlement (# 333-01-09) décrétant les règles en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires*;

CONSIDÉRANT QU'aux termes de ce même article, le directeur général doit déposer une liste des personnes ainsi engagées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Lisyane Morin et résolu unanimement :

- De ratifier la liste des mouvements de main-d'œuvre déposée séance tenante;
- D'autoriser le directeur général à signer les documents afférents.

Adoptée

6.02 RH - Mise à jour du programme de prévention sur la santé et la sécurité au travail - Adoption

Résolution # 047-02-2024

CONSIDÉRANT QU'une mise à jour du programme de prévention sur la santé et la sécurité au travail de la MRC de La Vallée-de-l'Or est nécessaire afin d'intégrer différents changements légaux récents;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Martin Ferron et résolu unanimement :

- D'adopter la mise à jour du programme de prévention sur la santé et la sécurité au travail de la MRC;
- D'autoriser le directeur général à signer les documents afférents.

Adoptée



6.03 RH - Mise à jour de la politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail - Adoption

Résolution # 048-02-2024

CONSIDÉRANT QU'une mise à jour de la politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail de la MRC de La Vallée-de-l'Or est nécessaire afin d'intégrer différents changements légaux récents;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantal Thibault et résolu unanimement :

- D'adopter la mise à jour de la politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail de la MRC;
- D'autoriser le directeur général à signer les documents afférents.

Adoptée

7.0 ADMINISTRATION

7.01 RF – Dépôt de la liste des chèques émis par le greffier-trésorier en janvier 2024 (MRC & TNO-Autres)

Le directeur général dépose les listes des chèques émis à l'égard de la MRC et des TNO pour le mois de janvier 2024.

Le conseil prend acte des listes déposées.

- MRC de La Vallée-de-l'Or – Janvier : 2 816 203,73 \$
- Salaires – Janvier : 257 636,09 \$
- TNO-Autres – Janvier : 87 351,70 \$

7.02 RF - Suivi - Réserves financières au 31 décembre 2023 - MRC & TNO-Autres

Résolution # 049-02-2024

Il est proposé par M. Martin Ferron et résolu unanimement de réserver :

- Au fonds général de la MRC de La Vallée-de-l'Or :
 - Une somme de 52 000 \$ pour l'écocentre satellite dans les TNO (GMR);
 - Une somme de 50 000 \$ pour le branchement du broyeur à bois;
 - Une somme de 72 000 \$ pour l'achat de conteneurs à chargement frontal;
 - Une somme de 40 000 \$ pour l'acquisition de conteneurs transrouliers;
 - Une somme de 30 000 \$, soit 15 000 \$ pour le pôle de Malartic et 15 000 \$ pour le pôle de Senneterre, dans le cadre d'une planification stratégique en développement économique à venir. Cette réserve s'ajoute à la somme de 15 000 \$ déjà octroyée au conseil de janvier 2024 résolution # 013-01-2024 pour la planification stratégique en



développement économique du territoire de la Ville de Val-d'Or, provenant du Fonds d'opportunité d'affaires du SDLE terminé au 31 décembre 2023.

- Au fonds des TNO - Autres :
 - Une somme de 6 550 \$ représentant la part du TNO dans le cadre de la distribution aux municipalités des redevances sur les Ressources naturelles 2023.

Adoptée

7.03 ADM - Dépôt du rapport sur la gestion contractuelle de l'année 2023

CONSIDÉRANT QUE l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec, RLRQ, c. C-27.1 entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018, stipule que les MRC doivent produire et déposer une fois l'an un rapport sur l'application de leur règlement sur la gestion contractuelle;

EN CONSÉQUENCE, les membres du conseil prennent acte du dépôt du rapport sur la gestion contractuelle de l'année 2023 déposé par la directrice de l'administration.

7.04 RM - Appel d'offres GMR-2024-005 concernant l'acquisition d'un camion à chargement frontal usagé - Autorisation

Résolution # 050-02-2024

Il est proposé par Mme Chantal Thibault et résolu unanimement :

- D'autoriser le directeur général à lancer un appel d'offres public concernant l'acquisition d'un camion à chargement frontal usagé;
- Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée

7.05 RM - Appel d'offres GMR-2024-006 concernant le dragage des lagunes au site de disposition des boues de fosse septique - Autorisation

Résolution # 051-02-2024

Il est proposé par Mme Lisyane Morin et résolu unanimement :

- D'autoriser le directeur général à lancer un appel d'offres public concernant le dragage des lagunes au site de disposition des boues de fosse septique;
- Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée



8.0 OPÉRATIONS DE LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Aucune

9.0 OPÉRATIONS DU TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Aucune

10.0 COMITÉS (MRC ET AUTRES ORGANISMES)

10.01 Procès-verbal de la réunion du comité de santé et sécurité au travail de la MRC de La Vallée-de-l'Or tenue le mercredi 15 novembre 2023 à 14 h.

Les membres du conseil prennent acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité de santé et sécurité au travail de la MRC de La Vallée-de-l'Or tenue le mercredi 15 novembre 2023 à 14 h.

11.0 CONFÉRENCE DES PRÉFETS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE ET AUTRES ORGANISMES

Aucune

12.0 AFFAIRES DIVERSES

Aucune

13.0 QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune

14.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution # 052-02-2024

Il est proposé par Mme Chantal Thibault et résolu unanimement de procéder à la levée de la séance à compter de 11 h 18.

Adoptée

ATTESTATION

Je, Céline Brindamour, préfète de la MRC de la Vallée-de-l'Or, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Céline Brindamour, préfète

Marie-Hélène Bastien, greffière